

Informations de base	
2008/2303(INI) INI - Procédure d'initiative Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2008 Subject 8.40.13 Institutions ACP-UE	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">DEVE</div> Développement	CORNILLET Thierry (ALDE)	07/10/2008
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Développement	MICHEL Louis	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/12/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/2009	Vote en commission		Résumé
20/02/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0081/2009	
24/03/2009	Décision du Parlement	T6-0155/2009	Résumé
24/03/2009	Résultat du vote au parlement		
24/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2303(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/6/68915

Portail de documentation
Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE418.102	13/01/2009	
Amendements déposés en commission		PE419.896	29/01/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0081/2009	20/02/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0155/2009	24/03/2009	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2009)3245	08/10/2009	

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2008

2008/2303(INI) - 24/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 619 voix pour, 20 voix contre et 18 abstentions, une résolution sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2008.

Les députés se félicitent de ce que l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE (APP) ait continué à offrir en 2008 un cadre pour un dialogue ouvert, démocratique et approfondi sur la négociation des accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP. Ils soulignent les inquiétudes exprimées par l'APP concernant plusieurs éléments des négociations, tant sur la forme que sur le fond.

Nécessité d'un contrôle parlementaire : la résolution souligne la nécessité d'un contrôle parlementaire étroit au cours des négociations ainsi que pendant la mise en œuvre des APE. Les députés regrettent que le rôle de l'APP soit menacé par la perspective de la création d'un nouvel organe, à savoir la **commission parlementaire**, dans le cadre des APE, sans que la relation entre cet organe et l'APP ne soit claire. La commission parlementaire est invitée à œuvrer dans le cadre de l'APP, afin d'éviter de multiplier les coûts et les problèmes découlant de l'organisation des réunions, de bénéficier de l'expérience de l'APP et de promouvoir les synergies entre toutes les régions de l'APE. Cette commission devrait travailler de manière flexible, en recueillant l'expertise, tant sur les questions commerciales que sur les questions de développement, des députés au Parlement européen participant à l'examen de l'APE dans les commissions.

Le Parlement accueille avec satisfaction l'engagement pris par le commissaire en charge du développement et de l'aide humanitaire de soumettre les **documents stratégiques** nationaux et régionaux pour les pays ACP (période 2008-2013), à l'examen démocratique des parlements. Il rappelle, à ce propos, le besoin d'**associer étroitement les parlements au processus démocratique** et aux stratégies nationales de développement.

La résolution invite également l'APP à approfondir le dialogue avec le Parlement panafricain (PPA) et avec des parlements d'organisations régionales, en raison de l'importance de l'intégration régionale pour la paix et le développement des pays ACP. Les députés déplorent dans ce contexte que l'APP n'ait pas été suffisamment consultée lors de la préparation de la stratégie conjointe UE-Afrique, et espèrent que l'APP sera activement impliquée dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Enfin, les députés soulignent le **rôle crucial des parlements des pays ACP**, des acteurs non étatiques et des pouvoirs locaux dans le suivi et la gestion des APE. Ils demandent à la Commission de garantir leur implication dans les processus de négociation en cours, ce qui implique un agenda clair pour la poursuite des négociations, validé par les pays ACP et par l'Union, et fondé sur une approche participative.

Meilleure utilisation des fonds : en ce qui concerne le Fonds européen de développement (FED), les députés sont favorables à l'**intégration du FED au budget de l'Union** et invitent les parlements à exercer un contrôle parlementaire étroit en ce qui concerne le FED. Soulignant la position privilégiée de l'APP dans ce débat, ils invitent l'APP ainsi que les parlements ACP à y participer activement, notamment lors de la révision de l'accord de Cotonou prévue pour 2010.

Les députés se félicitent aussi du rapport de la commission des affaires sociales et de l'environnement sur les conséquences sociales et environnementales des programmes d'ajustement structurel (adopté à Ljubljana) qui défend l'idée que la pratique de la **conditionnalité des prêts de la Banque mondiale et du FMI** en fonction des conditions de politiques économiques a eu des conséquences sociales et environnementales désastreuses sur les pays ACP et devrait être remplacée par une politique de prêt adaptée à chaque pays qui se centrerait sur la diminution de la pauvreté.

Examiner la situation de certains États : l'APP est invité à continuer d'examiner la question de la situation au Soudan, et en particulier au Darfour, à examiner la question de la situation en Somalie, à débattre de la situation préoccupante au Zimbabwe et à contribuer à l'effort de sensibilisation de la communauté internationale sur les conflits qui frappent l'est de la RDC.

Fonctionnement de l'APP : le Parlement souhaite enfin, en sus du rapport annuel sur les activités de l'APP ACP-UE, la mise en place d'une réflexion conjointe entre le secrétariat des pays ACP et le Parlement européen sur les conditions de fonctionnement de l'APP, notamment le vote par collège séparé, la parité de traitement des parlementaires, ainsi que les missions d'enquête et d'observation électorale conjointes.